

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2, 2^e paragraphe de l'annexe qui présente les conséquences du sinistre survenu le 23 mai 2004 au terminal 2E de Roissy et qui décrit le traitement comptable retenu et les conséquences financières constatées dans les comptes annuels.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— La note 1.2, 2^e paragraphe de l'annexe expose le traitement comptable retenu pour la prise en compte des conséquences financières du sinistre du 23 mai 2004 survenu au terminal 2E de Roissy. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le groupe, nous avons vérifié les informations fournies dans les notes annexes ainsi que le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

La note 2.21 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation en produit de la taxe d'aéroport. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans la note précitée et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Paris, le 25 mai 2005.

Les commissaires aux comptes :

Ernst & Young Audit :
FRANCIS GIDOIN ;

Salustro Reydel :
PHILIPPE ARNAUD.

91889

ALSOLIA S.A.

Société anonyme au capital de 7 640 000 €.
Siège social : 4, boulevard de Mons, 59650 Villeneuve-d'Ascq.
433 130 606 R.C.S. Roubaix-Tourcoing.

Les bilan, compte de résultats et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2004 de la société Alsolia S.A. ont été publiés à la « Gazette Nord Pas-de-Calais » du 17 au 23 juin 2005. L'ensemble des éléments visés aux articles L. 225-15 du Code de commerce et 135 du décret de 1967 sont tenus à libre disposition au siège social de la société.

91891

AUFEMININ.COM

Société anonyme au capital de 1 725 623 €.
Siège social : 47 bis, avenue Hoche, 75008 Paris.
423 780 113 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 publiés le 9 mars 2005 au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* et la proposition d'affectation du résultat ont été approuvés sans modifications par l'assemblée générale réunie le 27 mai 2005.

91792

AUREL LEVEN

Société par actions simplifiée au capital de 10 085 446,80 €.
Siège social : 29, rue de Berri, 75008 Paris.
383 400 900 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Petites Affiches » du 27 mai 2005.

91916

BANQUE AIG

Société anonyme au capital de 549 000 000 €.
Siège social : 46, rue de Bassano, 75008 Paris.
379 476 955 R.C.S. Paris.

*Documents comptables annuels approuvés
par l'assemblée générale du 31 mai 2005.*

I. — Bilan au 31 décembre 2004. (En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2004	2003
Caisse, banques centrales, C.C.P.		15 571	15 954
Effets publics et valeurs assimilées.			
Créances sur les établissements de crédit.	1	45 991	19 063
Opérations avec la clientèle.	2	1 710 160	2 476 905
Obligations et autres titres à revenu fixe.	3	1 944 323	948 788
Actions et autres titres à revenu variable.	3	475 188	344 037
Participations et autres titres détenus à long terme.			
Parts dans les entreprises liées.			
Crédit-bail et location avec option d'achat.			
Location simple.			
Immobilisations incorporelles.		81	166
Immobilisations corporelles.		6 470	6 822
Capital souscrit non versé.			
Actions propres.			
Autres actifs.	4	18 277	7 918
Comptes de régularisation.	5	7 037 472	2 033 750
Total de l'actif.		11 253 533	5 853 403

Passif	Notes	2004	2003
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit.	1	426 828	349 528
Opérations avec la clientèle.	2	1 718 908	1 785 252
Dettes représentées par un titre.		849 984	632 673
Autres passifs.	4	132 468	55 959
Comptes de régularisation.	5	7 004 349	1 951 867
Provisions pour risques et charges.	6	76 040	73 153
Dettes subordonnées.	10	465 929	493 893
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG.	11	579 027	511 078
Capital souscrit.		549 000	549 000
Primes d'émission.			
Réserves.		9 288	9 288
Ecart de réévaluation.			
Provisions réglementées et subventions d'investissement.			
Report à nouveau (+/-) ..		- 47 210	- 34 838
Résultat de l'exercice (+/-) ..		67 949	- 12 372
Total du passif.		11 253 533	5 853 403

Hors bilan	2004	2003
Engagements donnés :		
Engagements de financement.		
Engagements de garantie.	959 828	988 521
Engagements sur titres.		